REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20231215-DCS2023_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

<u>Présent(e)s</u>: M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s: Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s: Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs:

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20231215-DCS2023_35-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

BUDGET PRIMITIF 2024 SYNDICAT MIXTE ET BUDGET ANNEXE NUMÉRIAN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération n° DCS2023_34 du 15 décembre 2023, portant approbation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024 présenté le 15 décembre 2023 ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

Conformément à l'instruction comptable M57, le budget principal est voté par chapitres.

Conformément à l'instruction comptable M4, le budget annexe de la régie autonome de Numérian est voté par chapitres.

Sous la présidence de M. Jérôme BERNARD, les membres du Conseil Syndical votent les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Syndical les inscriptions budgétaires suivantes :

	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 051 236,00 €	1 979 081,00€	3 030 317,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 051 236,00 €	1 979 081,00 €	3 030 317,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	163 429,00€	234 673,00€	398 102,00 €
Recettes d'investissement de l'exercice	163 429,00€	234 673,00€	398 102,00 €

Dans un premier temps, la totalité de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'EPIC Numérian arrêtés au 31 décembre 2023 est attribué au Syndicat Mixte Numérian.

Puis, l'ancien actif, passif et trésorerie de l'EPIC Numérian sera transférés du Syndicat Mixte Numérian au Budget Annexe Régie Autonome au 31 décembre 2023.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Budget primitif 2024 Budget principal du SM NUMERIAN
- Annexe 2 : Budget primitif 2024 Budget Annexe Régie Autonome de NUMERIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président, Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 007-250702156-20231215-DCS2023_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

- Adopte le Budget Primitif tel consigné ci-dessus ;
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,

Jérôme BERNARD